



vinat
MAIRIE DU

CONSEIL DE QUARTIER RÉUNION-PÈRE LACHAISE

Compte-rendu de la réunion mensuelle

du mardi 13 octobre 2026

Début à 19 :00 fin à 21 :45

Ont participé à la réunion :

Conseillers de quartier : Damien CARMONA, Bertrand LOFFREDA, Béatrice LE QUÉRÉ.

Excusés : Sophie ACCAOUI, Frédéric CUISANCE, François HEN, Jacqueline MAGNIER, Maria-Lucia CASTRILLON.

Représentants de la Mairie du 20^{ème} arrondissement :

- Hugo LEPORTIER, Délégué auprès du maire du 20^{ème} arrondissement chargé de la participation citoyenne.
- Anne-Sophie CHERMETTE, Chef de la division du 20^{ème} DEVE-SEJ.
- Margot SIMÉAN, ingénieur paysagiste, sa collaboratrice.
- Habitants et associations : Florence HERERO et Elisabeth LEDOUX (jardin partagé Cité Aubry), Colombe BLONDEL (Réunion Sporting Club), Alice FREDRIKSSON, Annie PARTONNEAU, Danièle RENON, Véronique PINTO.

Président de séance : Bertrand LOFFREDA

Rédacteur : Bertrand LOFFREDA

Relectrice : Sophie ACCAOUI

Un tour de table a lieu pour que chacun se présente, une lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente puis l'ODJ est abordé en commençant par le projet de parc canin.

I – PROJET D'UN PARC CANIN DANS LE JARDIN PLACE DE LA RÉUNION

Anne-Sophie CHERMETTE, chef de la division du 20^{ème} DEVE-SEJ et Margot SIMÉAN nous exposent les différentes options proposées à ce stade d'évolution du dossier. Un fascicule est remis au CQ présentant les différents plans des options projetées. Dérivées du projet initial qui prévoyait un parc canin de 445 m², celui-ci a été réduit afin de laisser plus d'espace aux piétons dans un environnement restauré et d'entretien pratique. Deux options sont proposées :

- 1) Parc canin de 295 m² ouvert H24, protégé par une bordure grillagée basse, accès par portillon. Deux voies de circulation piétonnes pavées, avec une table et chaises, accessibilité PMR, arbre mémoriel Samuel-Paty replanté.

- 2) Parc canin de 245 m², une seule voie de circulation piéton pavée, aire de repos agrandie avec 3 tables et chaises. Le reste identique au précédent.

Les craintes des habitants de la résidence Arpavie ont été entendues, le parc canin a été réduit. Mais devant la présence de fait des chiens, accompagnés de leurs maîtres, il est maintenu, équipé d'abri-bacs pour les déjections. Le projet, toujours au stade de l'étude, sera abordé de nouveau lors de la prochaine réunion mensuelle le 3 novembre. Ci-joints les plans des deux options ainsi que celui du projet initial.

Les autres possibilités ont été écartées : laisser le site en l'état, ce ne serait qu'accepter avec fatalisme sa dégradation inexorable. Y étendre une pelouse gazonnée et l'entretenir est certes esthétique mais trop coûteux, du fait de sa fragilité. Planter un parc arboré sans accès possible pénaliserait les piétons qui apprécient l'endroit pour s'y reposer librement.

Florence HERERO rappelle que le vrai problème de la place de la Réunion ce sont les terrasses envahissantes, réduisant d'autant l'espace disponible pour les piétons, dont nous allons parler.

II – LES NUISANCES SUR LA PLACE DE LA RÉUNION

Les nuisances liées aux terrasses des cafés, tapage, non-respect des horaires, emprise abusive sur l'espace public persistent place de la Réunion. Le CQ a envoyé un mail de relance le 3 octobre à Areski SADI et Alexandra JARDIN. La Mairie a décidé d'intervenir vigoureusement nous dit Hugo LEPORTIER, les terrasses de trois cafés : Les Nouveaux Sauvages, La Chope et le Café Sans Nom seront réduites d'autorité. Le Petit Magnolia, qui lui donne sur la rue Alexandre-Dumas non loin, cause des nuisances sonores aux riverains qui transmettent à la Mairie, à l'occasion de cette réunion, une pétition demandant la fixation des horaires de sa licence à minuit ainsi que la réduction de la surface de sa terrasse.

L'association les Pierrots de la Nuit a été contactée, afin de mener des missions de médiation. Areski SADI et Alexandra JARDIN feront une visite sur place et rappelleront aux responsables des cafés la nécessité de respecter les règles dans l'intérêt de tous y compris eux-mêmes, dont il ne s'agit pas de rendre impossibles les affaires. Une réunion sur place entre la Mairie, les riverains et les cafetiers est prévue prochainement, à partir du 15 novembre 2026.

III – LA PROPRETÉ DANS LE QUARTIER

Les corbeilles de rue sont en cours de dépose rue des Orteaux et boulevard de Charonne pour éviter que des gens laissent leurs déchets encombrants à leur pied.

Les jardinières autorisées il y a une dizaine d'années boulevard de Charonne sont aujourd'hui abandonnées, laissées en désordre et sources de nuisances : la DEVE a été contactée.

IV – PAROLE AUX HABITANTS

1) Rue Planchat : le sens interdit est souvent ignoré par les automobilistes afin de déjouer le nouveau plan de circulation trop contraignant : c'est un danger pour les piétons et autres usagers de la chaussée. Le problème est signalé à la Mairie. Danielle RENON cite l'exemple dans le secteur de panneaux illisibles.

2) Rue d'Avron : le squat au n°87 a été évacué en juin et muré mais il n'a été ni débarrassé ni désinfecté. Il y a une invasion de rongeurs dans les immeubles mitoyens. La Mairie a demandé par courrier à la SOGI, gestionnaire de cet immeuble, de procéder au débarras et à l'assainissement de cet immeuble (mail reçu de la Mairie le 1^{er} octobre pour nous informer).

3) Rue de Buzenval à l'angle de la rue d'Avron : à la suite de la pétition concernant le projet de démolition de l'ancien Palais d'Avron – occupé aujourd'hui par une supérette Auchan – et de construction à la place d'un immeuble, au-dessus de l'entrée de la station de métro Buzenval, un recours contentieux a été porté devant le Tribunal administratif, qui se prononcera sur le projet dans les prochains mois, à une date non précisée. Au demeurant comme celui-ci émane d'un promoteur privé, la procédure de concertation avec les riverains n'est pas obligatoire. Il doit bien sûr respecter le PLU (il s'agit ici de l'ancien PLU car il a été récemment modifié).

4) Rue de Buzenval : unique entrée dans le quartier, comment alléger le trafic bruyant et polluant pour les riverains ? Le plan de circulation ne peut guère être modifié sur une rue sans déséquilibrer tout l'ensemble. La Mairie fera poser, sur un poteau existant, un panneau 'défense de tourner à gauche' au carrefour Avron-Buzenval.

5) Place de la Réunion : la pétition pour un quartier calme et le respect de l'espace public et des riverains par les terrasses des cafés a été remise en cours de réunion au représentant de la Mairie.

6) Heure de livraison des supermarchés : aucune limite horaire pour les livraisons matinales n'est fixée réglementairement. Cela peut poser un problème pour le repos des riverains, gênés par le bruit parfois très matinal.

7) Place de la Réunion : la barrière rue de la Réunion près de la place est toujours ouverte, les voitures passent sans restriction sur ce segment piéton, ce qui est dangereux. Devant ce manque de civisme de la part des automobilistes, et la plainte des habitants, la Mairie va envisager des solutions.

V – PAROLE AUX ASSOCIATIONS

1) Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) lance une campagne de sensibilisation aux violences à l'encontre des femmes seniors. La Mairie cherche des bénévoles pour placer des affiches du CIDFF dans le quartier, dans les lieux adéquats (cabinets médicaux, EHPAD...) pour informer sur la démarche de cette association qui collecte la parole de femmes victimes. Qui a le temps pour placer ces affiches (fournies par le CIDFF via la Mairie) ?

2) Projet de fresque-mosaïque dans le jardin partagé de la cité Aubry : Florence HERERO et Elisabeth LEDOUX présentent ce projet de décoration de l'escalier du jardin, actuellement en béton brut. Une fresque réalisée par Elisabeth LEDOUX, artiste, serait rehaussée de mosaïques exécutées à partir de tesselles de récupération (éclats de porcelaines, verroteries, billes, etc.) avec participation des enfants du quartier. Une présentation du projet est remise au CQ, ainsi qu'un devis de 1920 € HT qui l'examinera, avec un vote, en fin de séance.

3) Concours photo 2026 organisé par le CQ - Informations

Derniers jours pour envoyer vos photos, date butoir : 15 octobre 2026 (voir document joint pour y participer).

Vote du CQ : le devis pour la fresque participative jardin cité Aubry est accepté à l'unanimité des votants. La séance est levée.

PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE

Mardi 3 novembre à 19 : 00

salle Lucien-Leuwen – 1 rue Lucien-Leuwen 75020 Paris